

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

# 2023

Syndicat Départemental d'Énergie  
des Côtes d'Armor



Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor

53, boulevard Carnot, CS 20426, 22004 Saint-Brieuc Cedex 1

☎ 02.96.01.20.20 - ✉ sde22@sde22.fr - www.sde22.fr

# Le mot du Président

Madame, Monsieur,

Ce rapport d'activité 2023 prend une forme plus légère que les années précédentes. Ce n'est pas dû à une année moins fournie en actualité énergétique. Il suffit de se rappeler de la tempête Ciaran, qui le 2 novembre a coupé près de la moitié des usagers costarmoricains de l'électricité. Cet événement exceptionnel nous a tous marqués et doit nous servir pour la suite en nous invitant à faire encore plus dans la résilience des réseaux face aux dérèglements climatiques. Le SDE22 a prévu dès cette année 2024 une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros (+13%) d'investissement sur le réseau électrique basse tension.

L'année 2023 aura été aussi marquée par une volonté forte de la part des élus du Syndicat d'accélérer la transition énergétique en Côtes d'Armor : création de la Société Publique Locale Énergies et Territoires d'Armor (SPLET'Armor) pour le développement de la production photovoltaïque, déploiement du Fonds vert de l'État pour la rénovation de l'éclairage public, extension de la maîtrise d'ouvrage du SDE22 pour les effacements de réseaux en commune urbaine, convention avec Orange pour la location de nos fourreaux pour les communications électroniques, nouvel outil de suivi des consommations énergétiques pour les communes adhérentes au groupement d'achat d'énergie, montée en charge du conseil en maîtrise de l'énergie, extension du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques et de stations Gaz Naturel Véhicules, etc. Et j'en passe, comme vous pourrez le constater dans les pages qui suivent : le SDE22 agit au quotidien sur tous les territoires costarmoricains pour mieux consommer et produire plus d'énergie, grâce à des réseaux performants.

Si malgré cela, ce document ne fait que 16 pages, c'est certes pour vous en faciliter la lecture en retenant l'essentiel, mais c'est surtout parce que lors des réunions de collègues de juillet dernier, nous vous avons distribué un Classeur des Missions et Interventions du Syndicat qui détaille nos modalités d'action.

Je remercie tous les agents et élus du SDE22 qui ont contribué à la réalisation de ce document. Grâce à eux, vous disposez désormais dans chaque commune d'une information précise sur ce que fait le SDE22 pour vous et les habitants de nos communes et intercommunalités. L'objectif est de mieux faire connaître l'action du SDE22 et de vous permettre de nous solliciter afin que nous puissions encore mieux répondre à vos attentes.



**Dominique RAMARD**  
Président du SDE22  
Maire de Saint-Juvat

## Sommaire

LE MOT DU PRÉSIDENT	2
LES TEMPS FORTS DE 2023	3-4
LES INSTANCES	5
LES TRAVAUX	6-8
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	9-13
LA CONCESSION ÉLECTRIQUE	14
CARTOGRAPHIE	14
LES FINANCES DU SDE22	15



Visite de l'usine marémotrice de la Rance par les élus du SDE22 - juin 2023

# Les temps forts de 2023

## Avril ■ Création de la SPLET'Armor

Dominique Ramard, Président du SDE22, et Christian Coail, Président du Département des Côtes d'Armor, ont acté la création de la Société Publique Locale Énergies et Territoires d'Armor (SPLET'Armor).

Leur objectif ? Accélérer la transition énergétique dans le département.

Le SDE22 apportera son expertise aux collectivités pour développer des installations de production photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics ou en ombrières sur parking.



## Visite Valois Énergie (Oise) ■ Juin

Une délégation composée d'élus et d'agents du SDE22, de la SEM Énergies 22, du Smitred Ouest d'Armor, de Leff Armor Communauté et du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Oise (SE60), a visité une unité de méthanisation agricole en fonctionnement depuis 5 ans à Senlis dans l'Oise.

Le propriétaire de l'unité Valois Énergie a partagé sa vision d'agriculteur-méthaniseur et a mis l'accent sur la qualité des intrants locaux permettant un cycle du carbone très vertueux.

## Septembre ■ Réception de travaux à Caurel

Des travaux de renouvellement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications ont été réceptionnés à Caurel, aux côtés de l'entreprise RESO. 26 dossiers ont été engagés sur la commune depuis 2013 par le SDE22 pour un montant de 665 062 € : 7 opérations de renforcement des réseaux électriques, 2 opérations d'extensions des réseaux, 11 opérations d'éclairage public et 6 opérations télécom.

En parallèle, des travaux d'envergure ont été réalisés par Enedis pour sécuriser le réseau électrique moyenne tension HTA entre Bon-Repos-sur-Blavet et Caurel, en coordination avec le SDE22. Le montant de l'investissement s'est élevé à environ 894 000 €.



## Signature charte Biodiversité à Dinan ■ Octobre

Le SDE22 et Dinan Agglomération ont signé la charte "Éclairage public et Biodiversité". Elle a pour ambition de disposer d'un éclairage public plus vertueux et respectueux de la vie nocturne et des milieux naturels et s'inscrit dans la continuité de l'Atlas de la Biodiversité Intercommunale.

En partenariat avec les services du SDE22, Dinan Agglomération et les 24 communes signataires s'engagent à réfléchir avant tout projet à la nécessité d'éclairer ; adopter une gestion différenciée de l'éclairage par type d'espace ; adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

Parmi les actions retenues sont prévues l'extinction complète de l'éclairage public en été, l'installation de temporisateurs sur les éclairages extérieurs...



# Les temps forts de 2023

## Octobre ■ Visite de chantier à La Chapelle-Neuve

Une visite d'un chantier de renouvellement du réseau électrique basse tension, d'aménagement de l'éclairage public et d'effacement télécom s'est déroulée à La Chapelle-Neuve en présence des élus et agents du SDE22, du maire de la commune et des représentants de l'entreprise Le Du en charge des travaux.

Cette visite de chantier a été l'occasion de saluer le départ à la retraite de Bernard Crézé, responsable de secteur, entré au SDE22 en 1984.



## Novembre ■ Mobilisation pour le BioGNV

Le SDE22 a organisé une matinée de mobilisation pour l'avenir du Biogaz Naturel Véhicules (BioGNV) à Trégueux, aux côtés des SDE et des SEM Énergies de Bretagne et des Pays de Loire. Cette matinée avait pour objectif de soutenir le BioGNV, indispensable à la transition énergétique sur notre territoire, et menacé par l'évolution de la législation européenne sur la décarbonation des transports de marchandises et de voyageurs routiers.

Les textes en préparation au niveau européen excluaient le BioGNV du mix énergétique de la mobilité des poids lourds. La filière BioGNV a bénéficié d'investissements publics conséquents. Elle est opérationnelle et doit continuer son développement afin d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement et la Commission Européenne pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



## Convention transition énergétique avec Enedis ■ Novembre

Dans le prolongement du Contrat de concession signé fin 2022, le SDE22 et Enedis ont signé une Convention Transition Énergétique à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Le SDE22 et Enedis ont défini des orientations pour les besoins de la planification énergétique territoriale, du développement des énergies renouvelables et de l'aménagement du territoire.

Objectifs de cette convention : rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques et aux risques à venir ; assurer la protection des populations et des activités du territoire ; prendre en compte les enjeux de la transition énergétique, l'accompagnement des collectivités et de l'ensemble des usagers pour la distribution publique d'électricité.



En octobre 2023, le SDE22 a accueilli les membres du PEBreizh (Pôle Énergie Bretagne) SDE35, SDEF, Morbihan Energies et Brest Métropole à Loudéac pour la réunion du conseil d'administration.

Élus et agents des structures membres du PEBreizh ont échangé sur les actions et réflexions communes engagées sur le contrôle de concession électricité et gaz, sur les mobilités décarbonées, sur la production d'énergies renouvelables, sur la rénovation et l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, sur les infrastructures de communication électronique...

## Les réunions de Collèges

Les réunions de Collèges en territoire ont réuni les délégués des 348 communes et des 8 EPCI du département autour de la thématique "Le SDE22 aux côtés des collectivités pour faciliter l'émergence d'une nouvelle approche globale de l'énergie".

Élus et agents du SDE22 ont été à la rencontre des élus communaux et intercommunaux pour les informer des missions et des actions du SDE22 : à Pommeret pour les élus du Collège de Saint-Briec, à Saint-Juvat pour le Collège de Dinan, à Saint-Barnabé pour le Collège Centre-Bretagne, à Plounévez-Quintin pour le Collège Centre-Ouest-Bretagne, à Pontrioux pour le Collège de Guingamp, à Minihy-Tréguier pour le Collège Trégor-Goëlo et à La Méaugon pour le Collège des EPCI.



*A l'occasion de la réunion du Collège de Guingamp, les élus ont pu découvrir les installations d'éclairage public effectuées par le SDE22 sur le Trieux.*



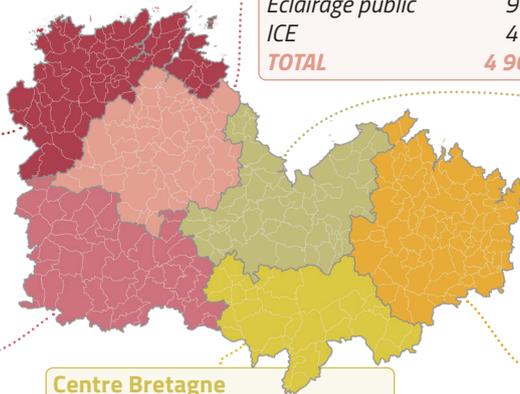
Pommeret

# Les travaux

## Le réseau électrique

Trégor Goëlo	
Effacements	852 770€
Extensions	523 268€
Renforcements	3 924 521€
Éclairage public	2 242 922€
ICE	481 558€
<b>TOTAL</b>	<b>8 025 039€</b>

Centre Ouest Bretagne	
Effacements	293 703€
Extensions	87 977€
Renforcements	2 955 044€
Éclairage public	511 689€
ICE	50 553€
<b>TOTAL</b>	<b>3 898 966€</b>



Guingamp	
Effacements	632 173€
Extensions	422 846€
Renforcements	2 454 446€
Éclairage public	979 132€
ICE	411 685€
<b>TOTAL</b>	<b>4 900 281€</b>

**2 291 opérations**  
**33 731 409€ de travaux**

Saint-Brieuc	
Effacements	437 367€
Extensions	1 131 316€
Renforcements	1 714 585€
Éclairage public	2 503 798€
ICE	423 965€
<b>TOTAL</b>	<b>6 211 030€</b>

Dinan	
Effacements	748 487€
Extensions	999 118€
Renforcements	4 182 623€
Éclairage public	1 223 281€
ICE	427 362€
<b>TOTAL</b>	<b>7 580 871€</b>

Centre Bretagne	
Effacements	443 785€
Extensions	251 706€
Renforcements	1 450 792€
Éclairage public	730 434€
ICE	238 505€
<b>TOTAL</b>	<b>3 115 221€</b>

## → La tempête Ciaran

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 novembre 2023, la tempête Ciarán a sévèrement touché les réseaux du département des Côtes d'Armor. 220 000 foyers ont ainsi été privés d'électricité. Des chutes de matériel d'éclairage public ancien ont également été à déplorer.

En relation permanente au sein d'une cellule de crise mise en place par Enedis, le SDE22 a mobilisé ses prestataires privés pour participer aux efforts de réparation des lignes électriques et au rétablissement le plus rapide du service. Grâce à la Force d'Intervention Rapide d'Electricité (FIRE)

d'Enedis et à la mobilisation de tous, 90% des foyers privés d'électricité ont pu être réalimentés dans les 3 jours suivant l'évènement. Les autres foyers, plus compliqués à dépanner, ont été rétablis les jours suivants. Suite à cet évènement climatique majeur, le SDE22 a envisagé des travaux de reconstruction/ fiabilisation du réseau électrique d'ampleur.



Un plan exceptionnel en partenariat avec Enedis sur les réseaux basse tension (BT) et moyenne tension (HTA) a été déployé avec pour objectif la rénovation et la fiabilisation de 67 km supplémentaires de réseaux aériens nus BT dans des zones particulièrement touchées en :

- reconstruisant les réseaux en limite de domaine public dans la mesure du possible et du réalisable;
- utilisant du réseau torsadé plus résilient et en enfouissant dans les zones boisées;
- diminuant les linéaires de réseaux basse tension en redispasant des postes de transformation.

Pour accompagner ces travaux, le Fonds d'Aide aux Collectivités pour l'Électrification rurale (FACÉ) a mis en place des financements supplémentaires :

- Une aide de 150 000 € pour des dossiers déjà instruits au SDE22 nécessitant une reconstruction rapide comme à Glomel, Trébrivan, Bon-Repos-sur-Blavet, Châtelaudren-Plouagat et Saint-Connec.
- Une enveloppe 2024 de 4 M€ destinée à la reconstruction post tempête et à l'amélioration de la résilience des réseaux électriques.



## 386 chantiers neufs 2 063 foyers rénovés

5127 dépannages

680 foyers créés

11 M€ investis en 2023

### Le Fonds Vert



Le Fonds vert est un dispositif mis en place par l'État pour financer des projets permettant d'accélérer la transition énergétique. La dotation nationale est de 2 milliards d'euros. En territoires, elle est pilotée par les préfets.

Le SDE22 a obtenu une enveloppe de 609 041 € pour 2023, ce qui a permis d'effectuer des travaux de rénovation sur l'ensemble du parc d'éclairage public départemental. Les travaux réalisés ont été financés à 20% par le Fonds vert, 30% par le SDE22 (soit 912 000 €) et 50% par la commune. Au total, 3,04 M€ HT de travaux ont été générés dans le département des Côtes d'Armor.

Le SDE22 a priorisé les points lumineux les plus anciens, les plus énergivores et les plus polluants et situés sur des communes de moins de 10 000 habitants. Seuls les changements de foyers (hors mâts et câblages) ont bénéficié de l'aide du Fonds vert. 3 500 luminaires d'éclairage public ont ainsi été remplacés (sur 200 communes).

Le Fonds Vert a ainsi permis au SDE22 et aux collectivités de réaliser l'équivalent de 2 ans d'activité et de renouveler près de 3% du parc global et 15% des luminaires les plus vétustes et polluants.

*Décembre 2023. David Cochu, sous-préfet et secrétaire général de la Préfecture des Côtes d'Armor, et Dominique Ramard, Président du SDE22, ont inauguré les travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre du Fonds vert, à Trégoeur.*

*Sur cette commune, 15 lanternes ont été rénovées par l'entreprise Inéo. La commune va ainsi économiser sur la consommation d'électricité et la puissance installée est passée de 1 700 W à 900W, soit 47% d'énergie consommée en moins.*



### Les sinistres

Dans le cadre de la gestion et du suivi des dommages causés aux installations d'éclairage suite à des vols, dégradations ou accidents, le SDE22 a géré en 2023 :

➔ 61 dossiers "accident" dont l'auteur des faits a été identifié :

- 47 dossiers ont été pris en charge par les assurances des tiers.
- 14 dossiers ont été traités en direct : le montant financier des travaux à réaliser a été pris en charge par l'auteur des faits.

En 2023, 5 vols de câbles en cuivre sont à déplorer sur les communes de Plounévez-Moëdec (2), Saint-Alban, Illifaut et Ploumagoar.

Le montant du préjudice s'élève à la somme de 7 861 €.



### Démarchages abusifs

Des démarchages ont été effectués auprès des collectivités par des sociétés privées leur proposant la fourniture gratuite de matériels d'éclairage public. En échange, les communes devaient céder leurs droits aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) générés par le remplacement des luminaires.

Le SDE22 a mis en garde les collectivités et les a encouragées à faire preuve de prudence face à ces situations : luminaires peu connus sur le marché français, pas d'études spécifiques réalisées concernant l'éclairage des infrastructures des collectivités...

Dans le cadre du transfert de compétence éclairage public au SDE22, toute décision concernant un projet de rénovation des ouvrages d'éclairage public doit être prise en concertation avec le SDE22.

35 951 DT/DICT traitées en 2023

# Les travaux



Les ICE - Infrastructures de Communications Électroniques

## 3 M€ de travaux en 2023



En juin 2023, Dominique Ramard, président du SDE22, et Erwan Le Gorju, Directeur des Relations avec les Collectivités des Côtes d'Armor chez Orange, ont signé une convention permettant au SDE22 (en tant que représentant des collectivités costarmoricaines) de mieux maîtriser la réalisation des travaux sur les infrastructures de télécommunications et d'assurer l'exploitation des fourreaux et des chambres de tirage.

L'objectif est de mieux maîtriser les délais de câblage et de répondre aux nouvelles obligations législatives dans un contexte où les opérateurs sont plus nombreux et où la fibre optique se déploie à grande échelle.



## La concession gaz

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement de contrats de concession gaz. Autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz, le SDE22 exerce cette compétence pour le compte de 80 communes dans les Côtes d'Armor.

➔ En juin 2023, Dominique Ramard, Président du SDE22 ; Richard Vibert, maire de Ploubazlanec, et David Colin, Directeur Territorial GRDF Bretagne, ont renouvelé pour une durée de 27 ans, le contrat de concession qui lie le SDE22, propriétaire des réseaux de gaz, et GRDF pour la distribution publique du gaz sur la commune de Ploubazlanec.



➔ En novembre 2023, Dominique Ramard et David Colin ont renouvelé, pour une durée de 30 ans, les contrats de concession gaz de Binic, Pabu, Plouagat, Trélivan et Yffiniac. Ces contrats lient GRDF et le Syndicat pour la distribution de gaz sur ces communes, grâce à un réseau performant, qui contribue à la transition énergétique en Côtes d'Armor.

➔ Des réunions d'information à destination des communes desservies en gaz se sont déroulées en septembre et octobre 2023, à Bégard, Trélivan et Plaintel. L'objectif était de présenter les avantages du transfert de la compétence gaz au SDE22 :

- Délégation des formalités administratives
- Participation du SDE22 aux travaux de création de réseau
- Pouvoir de négociation avec GRDF...

En contrepartie, la commune s'engage à transférer la redevance R1 (fonctionnement) au SDE22 pour le contrôle de la concession.



➔ Poursuite des discussions engagées en 2022 sur le nouveau modèle de concession.

➔ Evolution du contrat actuel vers un contrat départemental "pivot" avec accueil au fur et à mesure des contrats communaux.

# La transition énergétique



Le groupement d'achat d'énergie

129 adhérents  
pour le gaz

420 adhérents  
pour l'électricité

En 2023, les factures payées par l'ensemble des membres représentaient près de **48 millions d'euros** pour l'électricité et **6,1 millions d'euros** pour le gaz naturel.

	Année	Nombre de PDL*	Consommations	Total facturé (€ TTC)
électricité	2021	10650	185 GWh	30,4 M€
	2022	12480	174 GWh	31,4 M€
	2023	13207	158 GWh	48 M€
gaz naturel	2021	946	123 GWh	6,7 M€
	2022	915	126 GWh	7,5 M€
	2023	922	95 GWh	6,1 M€

\*PDL = points de livraison

## Actualités

- ▶ **Bouclier/amortisseur** ■ en 2023, le SDE22 a accompagné les communes dans la mise en place des différents dispositifs de soutien mis en place par l'État dans un contexte de marché énergétique très défavorable aux consommateurs. Il a facilité le lien avec le principal fournisseur EDF pour la mise en place d'échéancier de paiement en cas de difficultés.
- ▶ **Bilan de la dernière campagne d'optimisation TURPE** ■ lancée en décembre 2023
  - ➔ Pour les C2, 4 optimisations retenues par les membres du groupement (sur 41 proposées) pour un gain annuel estimé à 8 372 €/an
  - ➔ Pour les C3/C4, 64 réponses obtenues (sur les 210 optimisations proposées) pour un gain annuel estimé à 52 000 €/an
- ▶ **Optimisation Gaz janvier 2023** ■ les 10 membres concernés, pour un total de 15 sites, ont bénéficié d'un gain annuel de plus de 25 000 €.
- ▶ **Préparation du marché de fourniture de gaz à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024** ■ organisation de 2 webinaires de présentation les 25 et 27 septembre avec 60 et 90 participants.
- ▶ **Mise à disposition du guide gaz FNCCR** ■ en prévision de la fin des tarifs réglementés de vente du gaz pour les particuliers à compter du 30/07/23

## Le SDE22 aux côtés des EHPAD en difficulté financière

Face aux fortes augmentations des prix de l'énergie en 2023, une trentaine d'EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) du département ne pouvaient plus faire face aux dépenses avec des retards de paiement parfois importants.

Le SDE22 a joué un rôle dans l'accompagnement de la cinquantaine d'EHPAD, membres du groupement d'achat d'énergie : mise en place du bouclier tarifaire, lien avec les fournisseurs d'énergie, réductions de consommations via l'outil Savee, négociation des prix sur les marchés de l'énergie.

Mi-décembre, les EHPAD ont pu bénéficier du bouclier tarifaire pour l'habitat collectif pour le gaz et l'électricité. Cette aide de l'État, versée par l'intermédiaire du fournisseur d'énergie, est proportionnelle à l'énergie consommée et s'applique à l'intégralité de la consommation d'énergie des bénéficiaires.



# La transition énergétique

## Le patrimoine bâti

### ➔ Le programme ACTEE

Le SDE22 a poursuivi la dynamique engagée pour accompagner les collectivités dans le cadre des appels à projet du programme ACTEE (Action des collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) porté la FNCCR et qui vise à amplifier et massifier les opérations de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités.

55 audits énergétiques ont ainsi pu être réalisés par des bureaux d'études spécialisés depuis le lancement du programme en partie financés par le programme ACTEE et le SDE22.

Le service a accueilli 2 nouveaux économistes de flux pour renforcer sa présence auprès des collectivités.

Le programme a par ailleurs permis de financer l'achat de capteurs T°/CO<sub>2</sub> qui ont été proposés aux communes dont les écoles avaient bénéficié d'un audit énergétique. Ainsi, 33 capteurs ont été prêtés pour mener des actions pédagogiques et de sensibilisation dans 11 écoles.

### ➔ Déploiement du nouveau système de gestion de l'énergie

Le SDE22 a choisi la solution *savee* de la société *advizeo* pour accompagner les membres de son groupement d'achat d'énergie dans le suivi et la maîtrise de leurs consommations énergétiques.

Grâce à la mise en place de *savee* au printemps 2023, les communes et les établissements publics peuvent gérer leur patrimoine et suivre au quotidien leurs consommations ainsi que la performance énergétique de leurs bâtiments.

En s'appuyant sur les économistes de flux du SDE22 et les techniciens compétents de chaque collectivité, des plans d'action pour réduire la consommation énergétique des bâtiments pourront être mis en œuvre.



## Les mobilités

### ➔ Actualités

En 2023, le schéma des mobilités engagé en 2022 par le SDE22 en concertation avec les acteurs privés et publics du territoire (EPCI, Département, gestionnaires de réseaux aménageurs privés) et financé par la Banque des Territoires a été validé par le préfet des Côtes d'Armor.

Ce schéma devrait permettre de maintenir sur le département une offre de recharge accessible au public satisfaisante à l'horizon 2030.



*Pour sceller le partenariat entre le SDE22 et la Banque des Territoires, une convention a été signée en février 2023, en présence de Sabrina Marcault, chargée du développement territorial à la Banque des Territoires.*



## La mobilité électrique

**197 bornes en 2023**  
**+17 bornes installées en 2023,**  
**dont 1 super-chargeur**

En 2023, le SDE22 a poursuivi le déploiement de son réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. 18 bornes ont été mises en service en 2023 à Bréhand, Canihuel, Châtelaudren-Plouagat, Erquy, Lanvallon, Le Moustoir, Merdrignac, Plancoët, Pleumeur-Bodou, Plouguenast-Langast, Plounévez-Quintin, Saint-Hélen, Saint-Julien, Sévignac, Trédias, Tonquédec et Tréveneuc. Une nouvelle borne de recharge ultra rapide (180kw) est entrée en service à Merdrignac le 1<sup>er</sup> juin 2023, la première déployée par le SDE22 en Côtes d'Armor.



**Nombre moyen de recharges**  
➔ sur les bornes accélérées (22 kW) ♦ **263**  
➔ sur les bornes rapides (50 kW) ♦ **796**



En 2023, 56 135 recharges ont été effectuées sur le réseau, ce qui représente l'équivalent de 5,9 millions de km parcourus. Les Syndicats Départementaux d'Énergie du Grand Ouest (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire Atlantique, Maine-et-Loire et Vendée) ont mis en commun leurs réseaux de bornes de recharge pour véhicules électriques au sein du service de mobilité Ovest Charge.

Le top 3 des bornes de recharge pour véhicules électriques les plus utilisées en Côtes d'Armor en 2023

- ➔ Dinan, place Duguesclin : 1 410 recharges
- ➔ Saint-Brieuc, rue des Promenades : 1 365 recharges
- ➔ Perros-Guirec, place de l'Hôtel de Ville : 1 347 recharges

Pour connaître le tarif des bornes de charge en Côtes d'Armor, rendez-vous sur :

[www.sde22.fr/bornes-de-charge-pour-vehicules](http://www.sde22.fr/bornes-de-charge-pour-vehicules)

Le SDE22 agit aussi en faveur de la décarbonation de sa flotte de véhicules. Sur 29 véhicules, en 2023 :

- ➔ **8 électriques,**
- ➔ **2 hybrides rechargeables**
- ➔ **10 au GNV (Gaz Naturel Véhicule)**

(chiffres arrêtés au 01/03/2024)

Les commandes ont été effectuées en 2023 avec une livraison en 2024.



## La mobilité hydrogène

En 2023, le projet Armor Hydrogène s'est poursuivi avec un nouvel acteur : Saint Malo Agglomération.

Débutées en 2022, les réflexions et études portant sur le développement d'une filière hydrogène vert en Côtes d'Armor se sont poursuivies avec pour ambition de développer une station de production et de distribution d'hydrogène vert, à usage des bus et bennes à ordures ménagères des agglomérations briochine et malouine.



Deux événements organisés par des associations en août 2023 avaient une même ambition : réduire leur impact environnemental. C'est pour atteindre cet objectif que deux générateurs à hydrogène vert ont alimenté une partie de l'électricité du championnat de France de l'Avenir cycliste à Plédran et du festival Folies en Baie d'Hillion. Ils ont ainsi évité la production de plus de 1,5 tonne équivalent CO<sub>2</sub>.

La première édition des BrittanHY Days s'est déroulée en septembre 2023 à Saint-Brieuc. Cette journée a été l'occasion d'échanger, rencontrer et déceler les opportunités offertes par l'hydrogène. L'objectif ? Décarboner les activités industrielles, logistiques et de transport en Bretagne.

# La transition énergétique

## La mobilité gaz

### 2 stations GNV en service

(projets portés par la SEM Energies 22 et sa filiale Bretagne Mobilité GNV 22)

En octobre 2023, la première pierre du chantier de construction de la nouvelle station Gaz Naturel Véhicules (GNV) a été posée à Châtelaudren-Plouagat. En plus de quatre pistes de distribution rapide de Gaz Naturel Comprimé (GNC) / BioGNC, deux bornes de charges (dont un superchargeur) pour véhicules électriques ont été installées sur la station, qui est entrée en service en mars 2024.

Cette station du réseau Bretagne Mobilité GNV sera un outil pour Leff Armor Communauté, qui ambitionne de faire rouler des bennes à ordures ménagères et des véhicules des services techniques au GNV. Des entreprises du territoire, engagées dans la mobilité décarbonée, présentaient leurs camions de livraison roulant au GNV.



services techniques au GNV. Des entreprises du territoire, engagées dans la mobilité décarbonée, présentaient leurs camions de livraison roulant au GNV.

En octobre 2023, le projet de station Gaz Naturel Véhicules est lancé sur la commune de Plouisy, à proximité de l'aire de covoiturage de Kernilien, en présence des trois partenaires du projet : la SEM Énergies 22, le Département des Côtes d'Armor et Guingamp Paimpol Agglomération. Après les stations GNV de Quévert, Trégueux et Châtelaudren-Plouagat, la station de Plouisy serait la quatrième station portée par Bretagne Mobilité GNV 22 (BMGNV22) en Côtes d'Armor. Son ouverture est envisagée en 2025.



## La production d'énergies renouvelables

### Dispositif des Générateurs

Dans la continuité des actions engagées via le dispositif des Générateurs financé par l'ADEME, le SDE22 conseille les collectivités qui souhaitent développer des projets de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque et éolien).

Les collectivités sont ainsi sensibilisées au sujet des différentes typologies de projets, des modes de portage et de montages juridiques et financiers possibles. Elles sont accompagnées et peuvent être réorientées les cas échéant vers des experts adéquats.

### Actualités

- ▶ **Création de la SPLET'Armor** pour accompagner techniquement les communes, les EPCI et le Département des Côtes d'Armor dans la réalisation des études et l'installation d'équipements photovoltaïques (voir les temps forts en page 3).



- ▶ **Poursuite de l'implication de la SEM Énergies 22 dans les unités importantes de production**



# La transition énergétique

## La production d'énergie photovoltaïque



Mise en service en octobre 2022, la centrale photovoltaïque de Ruca a été inaugurée en mai 2023. Elle compte 9 822 panneaux solaires implantés sur un ancien centre d'enfouissement technique.

Le Groupe IEL a conclu un partenariat avec la SEM Énergies 22 et Dinan Agglomération afin de les intégrer au capital du projet.

En début d'année 2023, un financement participatif a permis de collecter 80 000 € et d'associer les habitants de Dinan Agglomération au développement et aux retombées économiques de cette centrale solaire.



La SEM Énergies 22 a développé sur la toiture du gymnase de Plouguenast-Langast, un équipement inauguré le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

## Autres sujets

Le permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur le délaissé de l'aérodrome de Dinan-Trélivan en co-développement (avec la société IEL) a été obtenu.

Ombrières photovoltaïques : mise en service des ombrières des stations GNV de Quévert et Trégueux, engagement de la construction à Saint Jacut du Mené, Hillion / Yffiniac, Châtelaudren-Plouagat.

Missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol (autoconsommation) sur l'hôpital de la Fondation Bon Sauveur à Bégard et d'ombrières (autoconsommation) sur l'Hôpital Yves Le Foll à St Briec.

## La production d'énergie éolienne

L'accompagnement au développement des projets éoliens s'est poursuivi en 2023 : Mérillac / Saint-Launeuc, Corlay (obtention de l'autorisation d'exploiter), Laurenan, Plounévez-Moëdec (en cours de construction)



## Autres énergies

Identification d'une zone favorable au développement d'un parc houlomoteur sur la commune de Plougrescant

Initiation d'un projet de méthanisation sur le site du SMITRED à Pluzunet afin de proposer une solution de valorisation des déchets organiques qui seront collectés dans le cadre de la mise en place de la loi AGEC (anti-gaspillage et économie circulaire).



# La concession électrique



## Convention transition énergétique

Dans le prolongement du contrat de concession d'électricité signé en décembre 2022, une négociation entre Enedis et le SDE22 a abouti à la signature en novembre 2023 d'une convention qui propose 25 actions concrètes liées à la transition énergétique à réaliser conjointement entre les 2 instances.

Les thèmes abordés sont la planification des réseaux, la maîtrise de l'énergie, le développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, le raccordement des projets d'énergies renouvelables, le partage des données énergétiques et la gestion de l'éclairage public.



## Plateforme de suivi de la concession d'électricité

Le SDE22 s'est équipé d'une plateforme en ligne appelé "Mon Suivi Concession", développée par l'entreprise Naldéo. Cet outil intègre les données de contrôle envoyées par Enedis annuellement et les met sous forme de tableaux de bord avec des graphiques et des cartes. Cela permet de suivre les performances de la concession avec des indicateurs sur le réseau, les vulnérabilités, la qualité, les investissements et l'état financier et comptable de la concession.



## Suivi du plan pluriannuel d'investissement

Dans le cadre du suivi du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2026 d'Enedis qui figure dans le contrat de concession d'électricité, plusieurs comités techniques et un comité de gouvernance ont eu lieu.

Les investissements 2023 en termes techniques et financiers ont été comparés aux engagements du plan pluriannuel d'investissement. Le principal enseignement est que les montants investis dépassent le point de passage 2023 alors que les réalisations techniques devront être revues à la hausse dans les 3 prochaines années pour respecter les engagements du PPI.



# Informatique et Cartographie



## Une évolution en profondeur du système d'information du Syndicat

Le système d'information du SDE22 fête son quart de siècle. Malgré des adaptations régulières pour faire face à l'élargissement des missions du Syndicat et à la croissance des effectifs, l'âge est là, et le SDE22 ne peut plus faire l'économie d'une évolution en profondeur, tant sur le plan matériel que sur celui des applications informatiques.

2023 a permis la mise en place d'une salle informatique à l'état de l'art, et la réfection complète du réseau local. En 2024, ce sera le tour des équipements individuels et de l'infrastructure serveurs.

Sur le plan logiciel, 2023 a été l'année de préparation du renouvellement des deux applications "cœur de métier" du Syndicat : la gestion et la maintenance du patrimoine et la gestion des affaires. De ce projet majeur et transversal doit émerger, le 1<sup>er</sup> janvier 2026, une plateforme logicielle moderne et performante, ouverte aux adhérents, aux entreprises titulaires des différents marchés passés par le Syndicat et aux concessionnaires des réseaux.

A la clé, des processus métiers optimisés et sécurisés, une meilleure visibilité sur le patrimoine et une consultation en temps réel de l'avancement des affaires en cours.



## L'aboutissement du Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Le fond de plan commun (PCRS) est désormais disponible. Ce projet est le fruit d'un partenariat entre les intercommunalités du territoire, le Conseil Départemental, le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable, Enedis et le SDE22. Il a également bénéficié d'une subvention européenne d'un million d'euros au titre du REACT-EU.

Le département est entièrement couvert par une orthophotographie très haute résolution de précision 10cm. Les zones plus denses sont en cours de couverture par une donnée complémentaire vecteur issue des prises de vue aériennes.

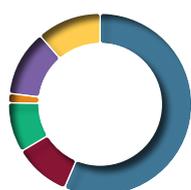
Ce fond de plan peut servir de support à vos projets ou vos réponses aux DT/DICT, d'outil de communication...

Il est accessible via la plateforme sig.sde22.fr ou par une mise à disposition de flux cartographique (image ou vecteur).

Sa mise à jour en continu va être le garant de sa pérennité. Pour cela, les aménageurs de la voirie vont avoir un rôle important à jouer.

Pour plus d'information : [dsi@sde22.fr](mailto:dsi@sde22.fr)

# Les finances



**RECETTES DE  
FONCTIONNEMENT**  
**24 401 503 €**

■ Taxe sur l'électricité	13 808 096 €
■ Autres recettes	2 430 947 €
■ Participation des communes et EPCI pour maintenance EP <sup>(1)</sup>	2 160 418 €
■ Autres produits de gestion courante	387 651 €
■ Redevance de concession	2 870 962 €
■ Opérations d'ordre	2 743 429 €

**DÉPENSES DE  
FONCTIONNEMENT**  
**13 594 543 €**



■ Charges générales	2 623 044 €
■ Achats d'énergie	626 517 €
■ Entretien éclairage public	2 728 727 €
■ Charges de personnel et frais assimilés	4 414 247 €
■ Reversement taxe sur l'électricité	1 454 532 €
■ Autres dépenses	771 555 €
■ Opérations d'ordre	975 918 €



**RECETTES  
D'INVESTISSEMENT**  
**45 666 577 €**

■ Excédent de fonctionnement capitalisé	12 314 448 €
■ FCTVA	1 931 580 €
■ Participation ENEDIS	1 494 965 €
■ Participation du FACE <sup>(3)</sup>	15 742 160 €
■ Participation des collectivités	10 366 820 €
■ Participation des particuliers	1 486 221 €
■ Participation ADEME et Fonds vert	183 762 €
■ Récupération de TVA	1 110 €
■ Avances et opérations compte de tiers	971 695 €
■ Opérations d'ordre	1 173 817 €

**DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT**  
**42 125 196 €**



■ Emprunts et dettes assimilées	1 395 578 €
■ Divers	1 961 470 €
■ Travaux	35 386 821 €
■ Participation SPL <sup>(2)</sup>	440 000 €
■ Opérations d'ordre	2 941 327 €

<sup>(1)</sup> EP = éclairage public

<sup>(2)</sup> SPL = société publique locale

<sup>(3)</sup> FACE = fonds d'aide aux collectivités pour l'électrification rurale

# Les moyens humains

**77 agents au 31 décembre 2023**

44 hommes et 33 femmes ■ 3 apprentis

**2 départs à la retraite**

**Bernard Crezé** - Chef de secteur travaux

**Pascal Ouvrat** - Chef du service informatique



**14 arrivées en 2023**

**Pôle transition et usages  
énergétiques**

Sébastien ANTIC ■ Mickaël CHEVANCE

Alexandre TEFFAINE ■ Josselin RAULT

**Pôle travaux et études**

Marc BETHENCOURT ■ Ronan GOUPIL,  
Sylvain MORIN

**Service juridique et concession**

Benjamin BLUM ■ Olivia MAILLARD

**Service informatique**

Stéphane GOURIOU

**Pôle administration et finances**

Isabelle MENIER ■ Anne LELONG

**Apprenties**

Clémence MARIETTE ■ Amélie BOULO

# La communication

En 2024, le SDE22 a édité un "classeur des missions et des interventions". Cet outil est au service des élus et des agents des collectivités dans leurs projets de modernisation ou d'adaptation des réseaux électriques, d'éclairage public, de gaz et de télécommunications, mais aussi dans le domaine de la transition énergétique : maîtrise des consommations d'énergies, production d'énergies renouvelables locales sur vos territoires, décarbonation de la mobilité...

Pour chaque type d'intervention, ce classeur détaille l'accompagnement proposé par le SDE22, les interlocuteurs privilégiés et les modalités financières associées à chaque projet.

Les différentes thématiques abordées feront l'objet de mises à jour régulières, au fur et à mesure que de nouvelles informations ou de nouvelles réglementations apparaissent.

L'ensemble de ce classeur des missions et des interventions est à retrouver sur le site internet du SDE22 - [www.sde22.fr](http://www.sde22.fr) - sous la rubrique "Classeur des missions".

Chaque chapitre, sous chapitre ou fiche thématique sont téléchargeables et imprimables.

**zoom**



Le site internet

Retrouvez toute l'actualité du SDE22, ses missions et ses activités, les documents juridiques, l'accès à l'extranet, les organigrammes avec les contacts utiles.

[www.sde22.fr](http://www.sde22.fr)

De nombreux documents sont téléchargeables depuis notre site.



**sde22**

Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor  
53, boulevard Carnot, CS 20426, 22004 Saint-Brieuc Cedex 1  
☎ 02.96.01.20.20 - ✉ [sde22@sde22.fr](mailto:sde22@sde22.fr) - [www.sde22.fr](http://www.sde22.fr)